## Régime d'assurance-médicaments Demande et déclaration de consentement





Écrire en lettres moulées – Une demande par unité f	amiliale. Date li	mite : le 31 mars de l'année d'indemnisation en cours
Nom de famille du demandeur Prénom	Situation de famille actuelle :	Nom de famille du conjoint Prénom
Numéro d'immatriculation de Santé Manitoba	☐ Marié(e)☐ Union de fait☐	Numéro d'immatriculation de Santé Manitoba
Numéro d'identification personnel (NIP)	☐ Veuf ou veuve ☐ Divorcé(e)	Numéro d'identification personnel (NIP)
Numéro d'assurance sociale (NAS)	☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	Numéro d'assurance sociale (NAS)
Adresse actuelle Ville ou village		
Numéro de téléphone	Code postal	
Remarque: Ces renseignements sont recueillis en vertu du p déterminer l'admissibilité aux prestations du Régim Les achats de médicaments admissibles sont sou 1er avril au 31 mars.  Un mandataire signe-t-il au nom du demandeur ou de son c (Si la réponse est <u>oui</u> , veuillez joindre une copie de la procu Le demandeur ou son conjoint réside-t-il en foyer de soins p Options d'inscription: Veuillez choisir l'option A ou B ci	ne d'assurance-médicame umis à la franchise annu- conjoint ?  ration.)  Dersonnels?	ents. uelle en vigueur pour chaque année d'indemnisation allant du  Non Non
Option A		Option B
Inscription initiale unique  Un seul formulaire de demande à remplir.  Le montant de la franchise est automatiquement établi le 1er avril de année d'indemnisation.  Le processus de demande d'inscription est automatisé.  Une lettre de confirmation du montant de la franchise est automatiq envoyée au début de chaque année d'indemnisation.  L'Agence canadienne du revenu fournit les renseignements relatifs à le revenu pour les deux années précédant le début de l'année d'inde	chaque du 1er a  ✓ Le mor la dem.  uement ✓ Le dem renseig de coti	Inscription par demande annuelle  mande doit être remplie pour chaque année d'indemnisation, qui va ivril au 31 mars.  itant de la franchise n'est déterminé qu'au moment du traitement de ande d'inscription.  itandeur doit fournir chaque année à Santé Manitoba des inements satisfaisants sur son revenu (par ex. : une copie de l'avis sation fourni par l'Agence canadienne du revenu, ligne 150) pour les innées précédant le début de l'année d'indemnisation.
ainsi que des renseignements signalétiques personnels, notamment m d'autres sources, ainsi que ces mêmes renseignements pour mon conj utilisés pour vérifier mon admissibilité et déterminer le montant des p ordonnance et de ses règlements d'application et ils ne seront divulgué La présente autorisation vise les deux dernières années d'imposition, l'a unité familiale déposera des demandes de remboursement en vertu du l de mon unité familiale. Je comprends que j'ai le droit de mettre fin à cet	ion nom, ma situation de fai joint, le cas échéant. Ces re prestations auxquelles je peu es à aucune autre personne s année d'imposition en cours Régime d'assurance-médical te autorisation à tout mome	té du Manitoba des renseignements sur mes revenus et mes dépenses, mille et ma date de naissance, issus de mes déclarations de revenus et nseignements doivent être de nature pertinente et seront uniquement ux prétendre en vertu de la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ans mon autorisation.  , ainsi que les années d'imposition consécutives pendant lesquelles mon ments ou quelqu'un déposera des demandes de remboursement au nom nt en communiquant par écrit avec le Régime d'assurance-médicaments.
Signature du demandeur	Date	
Signature du conjoint	Date	
DÉCLARATION  J'atteste par la présente que tous les renseignements contenus dans c montant total de mes revenus, en tenant compte de toutes mes sourc fais ou je ferai une demande de remboursement ne sont pas pris en ch que toute fausse déclaration constitue une fraude et pourrait entraîne	ces de revenu. J'atteste éga narge par un autre program	lement que les frais de médicaments sur ordonnance pour lesquels je me fédéral, provincial ou municipal de remboursement. Je comprends
Signature du demandeur	Date	
Signature du conjoint	 Date	

Veuillez envoyer le formulaire rempli à : Programmes de médicaments, 300, rue Carlton, Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9. Vous pouvez également l'envoyer par télécopieur au 204 786-6634. Pour plus de renseignements, communiquez avec notre bureau en appelant au 204 786-7141 ou, sans frais, au 1 800 297-8099. Vous pouvez aussi consulter notre site Web au www.gov.mb.ca/health/pharmacare/index.fr.html.